



Guide des Aînés

Auderghem

2016-2017

centre auditif

veranneman

audiologie

Maison Veranneman

Une famille à votre écoute !

2ème et 3ème générations toujours en activité !

Spécialiste de l'audition depuis plus de 55 ans.

REMISE EXCEPTIONNELLE 20%
SUR L'ACHAT DE NOUVEAUX
APPAREILS AUDITIFS



WIDEX UNIQUE™
LIVE LIFE LARGE



VERANNEMAN

Galerie Ravenstein 37 (métro gare Centrale)

1000 Bruxelles

Tél: 02/512 67 37

info@veranneman-audio.be

NOUVEAU CENTRE MEDICAL

Avenue D'auderghem 127

1160 Bruxelles

Sur RDV 02/663 75 30

MOT DE L'ÉCHEVINE

Le visage de notre commune change et cela rapidement.

La population s'accroît. Elle est plus diversifiée que jamais.

Aujourd'hui, nous vivons plus longtemps, en meilleure santé et nous menons une vie plus active.

Ce guide s'inscrit dans une action d'informations puisqu'il vise à répondre à vos besoins et aux questions que vous, aînés, vous vous posez.

Le guide réalisé sous la forme d'un abécédaire facilite la recherche d'informations.

Il vient en complément du guide social que vous pouvez consulter sur le site internet de notre commune.

Ce guide des aînés s'adresse à tout un chacun, à tous ceux qui souhaitent bien vivre à Auderghem.

J'espère de tout cœur que l'objectif de la création de ce mémento vous sera utile au quotidien.

Je vous en souhaite une excellente lecture.



Jany Crucifix
Echevine de la Solidarité, Coordination sociale,
Jeunesse – Seniors, Vie associative, Participation.

INDEX

AIDE ET SOINS À DOMICILE	5
AIDE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE	5
AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	5
AIDE FINANCIÈRE	5
APHASIE	6
BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE	7
COMMUNE	8
CONTRIBUTIONS – PERMANENCE COMMUNALE	9
DÉCHETTERIE	9
DOCUMENTS D'IDENTITÉ	9
CPAS - ACTION SOCIALE	12
DÉCLARATION DE DÉCÈS D'UN PROCHE	14
DONS D'ORGANES	14
DÉPLACEMENTS	15
EUTHANASIE	17
HANDICAP	18
LOISIRS	19
MAISON DE LA PRÉVENTION	21
NUMÉROS IMPORTANTS	22
PENSIONS	23
RÉSIDENCES	25
SENIORS AUDERGHEM ASBL	26
SPORT POUR LES AÎNÉS	27



A comme

■ AIDE ET SOINS À DOMICILE

Le secteur de l'aide et des soins à domicile s'est bien développé ces dernières années répondant aux souhaits croissants de :

- réintégrer son domicile le plus rapidement possible après une hospitalisation
- bien vivre le plus longtemps possible chez soi
- finir ses jours dans un environnement familial, connu et y bénéficier des soins palliatifs.

A qui s'adresser pour recevoir l'aide et les soins à domicile ?

Il existe un réseau étendu de centres d'aide sociale locaux et régionaux pour l'aide et les soins à domicile. Les mutuelles et de nombreuses organisations offrent cette aide sociale.

La mutuelle rembourse une grande partie des frais pour bon nombre de ces soins. Les communautés, les régions et le CPAS fournissent également un certain nombre de services.

Enfin, les organisations du secteur privé interviennent également dans l'aide sociale. Tant dans le secteur public que privé, le coût dépend généralement de vos revenus.

Quelques contacts utiles pour bien vivre chez soi :

Comment puis-je obtenir de l'aide ?

CPAS

Rue du Paepedelle 87
1160 Bruxelles

Tél. : 02/679.94.10

Assistant social aide aux personnes âgées :

Contact avec un assistant social : 02/435. 26.05

Le service d'aide à domicile :

Assistante sociale en chef : Annemie VAN EESBEEK

Chaussée de Wavre 1326 - 1160 Bruxelles

Tél. : 02/435.26.04

Le service d'aide à domicile :

Le Service d'Aide aux Familles comprend des aide-familiales et aide-ménagères.

A l'écoute des personnes seules, les aide familiales effectuent travaux d'entretien, soins de toilette, petites courses, accompagnement de la personne en visite médicale, en promenade, pour ses démarches.

Contact: Madame Viviane MAQUESTIAU

Tél: 02/435. 26. 06

Contactez le centre de coordination de soins et services à domicile le plus près de chez vous :

Bruxelles-Assistance - III^e millénaire

Rue Malibran 53 - 1050 Bruxelles

Tél. : 02/647.03.66 - info.bxl@fasd.be

Centrale de services à domicile de Bruxelles

Rue Saint-Bernard 43 - 1060 Bruxelles

Tél. : 02/537.98.66 - info@cstdbxl.be

Soins à domicile

Rue des Moineaux 17-19 - 1000 Bruxelles

Tél. : 078/15.60.20 - soinsadomicile@fmsb.be

ALE

Madame Diez

Avenue du Paepedelle, 87

Tél. : 02/672.38.32

e-mail : ale@auderghem.irisnet.be

Entretien du jardin

Accompagnement de personnes âgées

Aide aux formalités administratives.

Petites réparations au domicile

PROXI ALE (Titres Services)

Service d'aide-ménagère à domicile dans une ambiance familiale et conviviale

Avenue du Paepedelle, 87

1160 Bruxelles

Tél. : 02/672.41.00

■ AIDE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE

HADAB

L'asbl «Hospitalisation à domicile Auderghem-Boitsfort» (en abrégé HADAB) propose une alternative à l'hospitalisation.

Son objectif est en effet de permettre de retarder, raccourcir, voire éviter une hospitalisation.

Rue Charles Lechat 17
1160 Auderghem
Tél. 0472/42.46.50

■ AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE :

LE GRES

Le Grès est un service de santé mentale situé à Auderghem. Il est agréé et subventionné par la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale.

Une permanence vous accueille du lundi au vendredi, soit au téléphone, soit en poussant la porte.

Horaire : Tous les jours, du lundi au vendredi sur rendez-vous

Les permanences ont lieu : le lundi, mardi et jeudi de 9h à 18h

Le mercredi et vendredi de 9h à 17h.

Téléphone : 02/660.50.73 – 02/660.50.74

Fax : 02/672.20.84

Mail : ssm@legres.be

Adresse : 51, Rue des trois Ponts 1160 Auderghem

CAFRA

Nous sommes une équipe pluridisciplinaire qui offre avant tout un accueil.

L'accueillant(e) écoute vos demandes et répond à vos questions concernant la vie familiale, affective et sexuelle dans un cadre respectueux de vos choix et de vos convictions.

L'accueil est un lieu d'information et d'orientation possible vers d'autres consultations et activités.

Ce premier contact est donc un moment privilégié.

Rue de la Stratégie, 45

1160 Auderghem

02/660.75.06

0496/156.288

info@planningfamilial-cafra.org

Horaire :

sans rendez-vous

Lundi : 10h à 18h

Mardi : 8h30 à 18h ou de 12h30 à 18h

Mercredi : 10h à 16h

Jeudi : 10h à 16h

Vendredi : 10h à 18h

Les questions d'argent ne doivent pas être un obstacle.

La confidentialité de toutes les consultations est respectée.

■ AIDE FINANCIÈRE

FONDS MAZOUT

L'intervention du Fonds Social Chauffage porte sur l'achat d'un combustible, c'est-à-dire le mazout de chauffage, le pétrole de chauffage et le gaz propane livré en citerne (pas en bonbonnes).

Pour obtenir cette intervention vous devez introduire une demande auprès de votre CPAS 02/679.94.54 dans les 60 jours suivant la livraison.

Permanence tous les mardis matins de 9h à 11h.

Le CPAS vérifiera :

- Si vous faites bel et bien partie de l'une des catégories du groupe-cible;
- Si vous utilisez effectivement un combustible pour lequel vous pouvez obtenir une aide;
- Si l'adresse qui est mentionnée sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous séjournez habituellement.
- Si vous rentrez dans les conditions de revenus imposés. Les données relatives à vos revenus et à ceux des membres de votre ménage seront demandées directement auprès du SPF Finances par voie électronique. Vous pouvez contacter le CPAS si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires.



Envie de gagner du temps? EasyLife4u à votre service.
Un problème administratif, un déménagement, des travaux à coordonner,
une fête de famille ou un voyage à organiser.
Offrez-vous des moments de qualité!

0473/ 21 43 94
info@easylife4u.be - www.easylife4u.be

Le CPAS vous demandera les documents suivants :

Dans tous les cas une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un bâtiment avec plusieurs appartements, demandez au propriétaire ou à l'administrateur du bâtiment une copie de la facture et un certificat avec l'indication du nombre d'appartements auquel la facture a trait.

Votre carte d'identité.

A la demande du CPAS, la preuve du revenu familial (la feuille d'impôts la plus récente, la fiche de paie la plus récente, le certificat le plus récent d'allocation sociale reçue, ...).

APA : AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Si vous avez 65 ans ou plus et êtes reconnu porteur d'un handicap, vous avez peut-être droit à une allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA). Vous y avez peut-être droit si vous rencontrez des difficultés dans l'exécution de vos activités quotidiennes. Vous pouvez la demander au plus tôt le jour de votre 65e anniversaire.

Conditions

Pour avoir droit à cette allocation, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Votre handicap doit être reconnu par le médecin du SPF Sécurité Sociale
- vos revenus et ceux de votre partenaire ne peuvent pas excéder certaines limites ;
- vous devez être inscrit au registre de la population ;
- vous devez être domicilié en Belgique et y séjourner effectivement.

• Étape 1 : Rendez-vous à votre administration communale pour introduire une demande, au service de l'action sociale, Chaussée de Wavre, 1326 - 1160 Bruxelles, tous les jours de 8h30 à 12h. La personne qui vous accueille introduira votre demande électroniquement auprès de la « DG Personnes handicapées ». Si vous ne pouvez pas vous déplacer, une autre personne peut introduire la demande à la commune à votre place en étant en possession de votre carte d'identité.

• Étape 2 : Vous recevez un certain nombre de documents à votre nom : un accusé de réception de votre demande, des formulaires administratifs et le formulaire « Évaluation du handicap ». Vous et votre médecin traitant devez compléter ou faire compléter les formulaires. Vous avez un mois pour les renvoyer à l'adresse suivante :

SPF Sécurité Sociale
DG Personnes Handicapées
Centre administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02/528 .60. 11

• Étape 3 : Lorsque le SPF reçoit, à temps, tous les formulaires, celui-ci vérifie si vous remplissez les conditions. Si oui, vous êtes invité pour l'évaluation de votre handicap dans l'un des centres médicaux désignés par le SPF.

• Étape 4 : Sur la base de l'évaluation de votre handicap, la DG Personnes handicapées prend une décision. Vous êtes informé de la décision.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à téléphoner au SPF :

numéro gratuit : 0800/ 98 799

■ APHASIE

L'A.S.B.L « Se Comprendre », groupe des Aphasiques a pour objet d'aider et d'accompagner dans tous les domaines des personnes atteintes d'aphasie ou de troubles neuropsychologiques suite à une lésion cérébrale acquise.

Les membres se rencontrent deux fois par mois à Bruxelles.

Le bureau de permanence est ouvert le lundi- mardi et jeudi de 10h à 16h

Bureau de permanence : Chaussée de Wavre, 1326 1160 Bruxelles

Personne de contact : Mme Viviane Speleers, présidente

Tél/Fax : 02/644.09.80 – portable : 0476/509.555

Courriel : secomprendre.aphasia@gmail.com

Ou viviane.speleers@belgacom.net

Site de la Fébaf : www.febaf.be



B

comme

■ BÉNÉFICIAIRES

BIM

L'intervention Majorée

Certaines personnes bénéficient d'un remboursement plus important des soins de santé. Elles paient moins cher certains médicaments, les consultations et visites médicales. Et, en cas d'hospitalisation, la quote-part personnelle est moins importante. Ces personnes bénéficient de ce que l'on appelle l'intervention majorée.

Qui est concerné ?

L'intervention majorée est accordée **automatiquement** aux personnes qui bénéficient d'un avantage social ou d'un certain statut tel que :

- Le revenu d'intégration sociale ou aide équivalente
- La garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)
- L'allocation aux personnes handicapées

L'intervention majorée peut être octroyée aux ménages qui perçoivent de faibles revenus, sur base d'un examen des revenus.

Démarches à suivre

L'intervention majorée est accordée **automatiquement** aux personnes qui bénéficient d'un avantage social ou d'un certain statut. Vous ne devez donc rien faire.

Les personnes qui perçoivent de faibles revenus mais qui n'ont pas automatiquement droit à l'intervention majorée, peuvent en faire la demande auprès d'un des conseillers mutualistes, qui examinera votre dossier.

L'intervention majorée concerne-t-elle toute la famille ?

L'intervention majorée accordée sur la base d'un avantage social ou d'un certain statut concerne le

bénéficiaire de l'avantage, le conjoint ou partenaire de vie et, dans certaines situations, les personnes inscrites à leur charge.

Comment êtes-vous prévenu ?

Les personnes qui bénéficient automatiquement de l'intervention majorée reçoivent un courrier de la mutualité pour les informer.

Les personnes qui doivent introduire une demande, recevront un courrier de la mutualité pour les informer s'ils ont droit ou non à l'intervention majorée.

Avantages accordés aux bénéficiaires de l'intervention majorée :

Soins de santé

L'intervention majorée vous permet :

- D'obtenir un meilleur remboursement de vos soins de santé
- De payer moins cher certains médicaments
- De payer moins cher les consultations et visites médicales
- De payer une quote-part personnelle moins importante, en cas d'hospitalisation.
- Tarif social pour les transports en commun, fonds mazout, tarif social pour le téléphone.

Autres avantages :

Adressez-vous à votre mutuelle.

Vous pouvez également vous adresser aux affaires sociales de la commune pour obtenir certains avantages sociaux, sous conditions : 02/676.48.25



C comme

■ COMMUNE

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAISON COMMUNALE :

Population - Etat-Civil :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h45
le jeudi de 16h à 18h45
le mercredi de 14h à 16h
12, Rue Emile Idiers 1160 Bruxelles

Service «Etrangers», uniquement, sur rendez-vous
via l'adresse : etrangers@auderghem.irisnet.be

Horaire d'été (juillet - août) : 8h - 12h45

Urbanisme - Environnement :

les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30
le jeudi de 17h à 20h (uniquement pour les dossiers à l'enquête publique et le dépôt de demandes de permis)

Les dossiers en cours d'enquête publique sont consultables du lundi au vendredi, le matin entre 8h30 et 12h. Prière de s'adresser aux locaux 510 ou 512, 5^è étage.

Les visiteurs sont invités à se présenter au moins ¼ d'heure avant la fermeture du guichet.

Horaire d'été (juillet - août) : les lundis et mercredis, de 8h à 12h (sans rendez-vous)

Service coordinations sociales :

Tous les jours de 08h30 à 12h00.
Chaussée de Wavre 1326 - 1160 Bruxelles

Les autres services :

Tous les jours de 9h30 à 12h et de 14h à 16h

Horaire d'été (juillet - août) : 8h - 12h45

CAFÉ SOUVENIRS À AUDERGHEM POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ACCOMPAGNÉES D'UN PROCHE.

«Un café-souvenirs» mis en place par le Conseil d'Action Sociale et des Solidarités vous accueille à Auderghem. L'objectif est de permettre des interactions entre les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, leur entourage et des professionnels du milieu médical.

En collaboration avec l'association "Alzheimer Belgique", des ateliers de réminiscence basés sur la stimulation des sens sont animés à la salle des Paradisiens, Chaussée de Wavre, 1336 à 1160 Bruxelles, de 14h à 16h, chaque 3^{ème} vendredi du mois, par une psychomotricienne.

**Inscription obligatoire au 02/676.48.12.
ou au 02/676.48.28.**

CONTRIBUTIONS - PERMANENCE COMMUNALE

Une permanence des agents des contributions a lieu chaque année au sein de l'administration communale afin de vous aider à compléter votre déclaration d'impôts.

Celle-ci commence mi-mai pour se terminer mi-juin. Les agents des contributions vous accueillent tous les jours de la semaine entre 08h30 et 12h00, au 6^{ème} étage de la Maison Communale, 14 rue Emile Idiers à 1160 Auderghem – salle du Penthouse.

Les rendez-vous peuvent être pris mi-avril, entre 09h00 et 12h00 au numéro unique : 02/676.48.12

Attention !

Pour pouvoir vous aider de manière rapide et efficace, il est nécessaire d'apporter les documents suivants :

- Fiches de revenus (salaire, chômage, mutuelle...)
- Attestations et relevés divers (emprunt hypothécaire, montant du revenu cadastral, assurance-vie, épargne-pension, dons, frais de garde d'enfants, rentes alimentaires, titres-services...)
- Avertissement-extrait de rôle de l'année antérieure
- Avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier.

Pour faire remplir votre déclaration sur place, veuillez apporter également :

- De préférence, votre carte d'identité et le code PIN (ainsi que ceux de votre conjoint / cohabitant légal)
- Sinon, le formulaire de déclaration original et le document préparatoire à la déclaration

DÉCHETTERIE RÉGIONALE

***Le dernier véhicule est accepté un quart d'heure avant la fermeture du parc.**

L'accès au parc à conteneurs est réservé aux particuliers domiciliés à Auderghem et Watermael-Boitsfort.

Lundi	14h30 à 20h*
Mardi	9h à 20h*
Mercredi	9h à 20h*
Jeudi	9h à 20h*
Vendredi	9h à 20h*
Samedi	9h à 20h*
Dimanche	14h30 à 20h*

Chaussée de Wavre 1860, 1160 Bruxelles

**Vos parcs à conteneurs régionaux sont ouverts 7j/7.
Plus d'infos sur www.bruxelles-proprete.be.**

Pour les encombrants à domicile, vous pouvez téléphoner aux heures d'ouverture de la voirie communale au 02/675.25.75.

Tous les déchets sont autorisés sauf les produits chimiques, les briquillons et les déchets de construction.

Le volume maximum autorisé est de 1m³ par ménage.

Les camions passent une fois par mois sur rendez-vous dans les quatre zones de la commune (maximum 1m³).

DOCUMENTS D'IDENTITE

Service Population : 02/676.48.99.

La carte d'identité est la preuve de votre inscription au registre de la population. Grâce à celle-ci, vous pouvez prouver votre nationalité et votre identité. Le service population participe à l'amélioration de la qualité de vie des seniors ainsi que des personnes à mobilité réduite dans la gestion du renouvellement de la carte d'identité.

En collaboration avec le service des gardiens de la paix, une procédure a été mise en place lorsqu'un citoyen est dans l'impossibilité de se déplacer (pour des raisons de santé ou de mobilité) dans le cadre du renouvellement de sa carte d'identité.

Pour ce faire, il suffit de renvoyer la convocation au service en joignant un certificat médical attestant de l'impossibilité de se déplacer.

Un fonctionnaire du service prévention se rendra alors au domicile du citoyen et éventuellement conviendra d'un rendez-vous afin d'accomplir les démarches. Au besoin, il se chargera de la photo. Environ trois semaines plus tard, les codes d'activation de la nouvelle carte d'identité seront envoyés au domicile par le SPF Intérieur. Ces codes permettront l'activation de la nouvelle carte. Ils peuvent être confiés à une autre personne qui devra être munie d'une procuration et de l'ancienne carte d'identité.



Le livre en partage depuis 1924
Livres & Artisanat religieux, Romans,
Jeunesse, Sciences-Humaines,
Art, Voyages, Langues, Scolaire, Jeux,
Conférences et Animations...

Du lundi au Samedi de 9h30 à 19h00
14-16 Avenue Gustave Demey – 1160 Auderghem
Tel : 026630040 – administration@uopc.be
Metro 5-Tram 94 – Bus 4 - Herrmann Debroux

www.uopc.eu - 

Conditions

- vous êtes invalide permanent à 50% ou plus (invalidité des jambes) ; à 80% ou plus (autres invalidités) ;
- vous êtes invalide de guerre (civil ou militaire) à 50% ou plus ;

- votre état de santé réduit votre autonomie ou votre mobilité ;

Pour introduire votre demande, vous devez vous rendre à votre administration communale, **entre 08h30 et 12h00 au service de l'action sociale, Chaussée de Wavre 1326 1160 Bruxelles**.

- un accusé de réception de votre demande ;
- un formulaire « Évaluation de l'handicap (carte de stationnement) » composé de deux parties :
- la partie I concernant votre autonomie est à compléter par vos soins
- la partie II est à faire compléter par votre médecin traitant

SPF Sécurité Sociale
DG Personnes Handicapées
Centre administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 150
1000 Bruxelles

Si vous entrez dans toutes les conditions, vous recevrez une attestation générale ainsi que votre carte de stationnement.

Durée de validité de la carte de stationnement :

En principe, la carte de stationnement est valable à vie, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Si votre carte de stationnement arrive à expiration et si vous en souhaitez le renouvellement, vous devez le signaler au SPF ou au service de l'action sociale de la commune, 9 mois avant la date d'expiration.

Si vous perdez votre carte, si elle est abîmée ou si on vous la vole, demandez une nouvelle carte. Vous recevrez une nouvelle carte avec un nouveau numéro de série.

La carte de stationnement doit **impérativement** être renvoyée en cas de décès soit à l'administration communale, soit au SPF.

Vous devez apposer votre carte à l'avant du véhicule, sur le tableau de bord : le symbole de la personne en fauteuil roulant doit être visible de l'extérieur du véhicule.



Carte « utilisée abusivement »

Si la police constate une « utilisation abusive » de votre carte (par exemple : si quelqu'un l'utilise quand vous n'êtes pas à bord du véhicule ou quelqu'un utilise une carte dont le numéro de série n'est plus valable), le policier peut confisquer votre carte.

Est-ce que la voiture doit être obligatoirement immatriculée à mon nom ?

Non. Vous pouvez utiliser votre carte dans n'importe quel véhicule (voiture, minibus, autocar,...) ; la seule condition est d'être à bord du véhicule, au volant ou comme passager.

Comment obtenir un « emplacement réservé » près de chez moi ?

Vous devez en faire la demande à la police qui vérifiera si les conditions permettent de créer un « emplacement réservé » près de chez vous.

Informations à la Police Locale située Rue des Tritomas, 7 à 1170 Watermael Boistfort (service mobilité). Tél : 02/563.98.32

Attention ! Cet emplacement ne sera pas « personnel ». Une autre personne peut aussi y stationner, si elle possède une carte de stationnement.



CROIX-ROUGE

Nouveautés à Auderghem en septembre 2016!



Croix-Rouge de Belgique
Belgische Rode Kruis
Belgisches Rotes Kreuz

La vesti-boutique

La vesti-boutique sera un lieu convivial et ouvert à tous où seront vendus des vêtements de seconde main. Les tarifs y seront accessibles et les personnes qui disposent de ressources limitées pour-

ront y bénéficier de réductions voire de la gratuité. Les fonds récoltés grâce à cette activité seront utilisés pour financer des activités de solidarité.

Elle permettra également de disposer d'une réserve de chaussures et vêtements en cas de sinistre (par ex: incendie, famille à la rue) ou de grands froids (SDF ou familles sans chauffage en hiver).

La section vesti-boutique sera située au 1169 Chaussée de Wavre 1160 Bruxelles.

L'épicerie sociale

L'épicerie sociale est un projet d'aide alimentaire qui permet aux personnes en difficultés économiques de faire leurs courses à un coût réduit (50% du coût réel est pris en charge par la Croix-Rouge et/ou le CPAS).

Plus qu'une simple épicerie, c'est aussi un lieu convivial de rencontres et d'échanges. L'épicerie sociale sera notamment fortement liée à la droguerie sociale, ouverte en 2010, qui est également un lieu d'animation et des conseils ouverts au public accueilli.

L'épicerie et droguerie sociale se trouveront Chaussée de Wavre 1171 - 1160 Bruxelles.





ACTION SOCIALE

COMMUNE D'AUDERGHEM

Service : Solidarités - Coordinations Sociales
Cohabitation - Jeunesse - Vie Associative

Tél : 02/676.48.25 – 02/676.48.28

AVANTAGES SOCIAUX

Accordés aux personnes handicapées ou âgées de plus de 65 ans .

CONCERNE	INTERVENTION	RÉUNIR TOUTES LES CONDITIONS CI-DESSOUS
TELEDISTRIBUTION	• 30 € /an	• Être domicilié à Auderghem au 1er janvier de l'année pour laquelle l'allocation est sollicitée • Présenter une attestation prouvant un handicap de 66% (50 % si invalide de guerre) ou produire un certificat médical avec mention : « l'intéressé est dans l'impossibilité totale et définitive de quitter son domicile sans l'assistance d'un tiers » • Preuve du paiement redevance télédistribution • Revenus B.I.M
TELEPHONE	• 18,59 € /an	• Habiter à Auderghem depuis 1 an au moins • Bénéficier du tarif social Belgacom, Base, Proximus, Mobistar (être âgé de 75 ans ou plus ou avoir un handicap de 66% reconnu par le Service Public Fédéral + revenus B.I.M)
CHEQUES TAXIS	• 2 chèques de 5 € par mois	• Handicap de + de 66% reconnu par le Service Public Fédéral, ou être âgé de + de 75 ans • Certificat médical avec mention : « l'intéressé est dans l'impossibilité de prendre les transports en commun » • Revenus B.I.M

Les montants de l'intervention majorée au 01/01/2016

17 649,88 € + 3 267,47 € par personne à charge

■ CPAS

87 avenue du Paepedelle
1160 Bruxelles
Tél. : 02/679.94.10.
Services ouverts de 08h à 12h

Présidente du CPAS d'Auderghem

Madame Véronique ARTUS
Avenue du Paepedelle 87
1160 Auderghem
presidence@cpas-auderghem.irisnet.be

Les missions du CPAS

Toute personne résidant sur le territoire d'Auderghem peut bénéficier de l'aide du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), qui a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. L'aide est soumise à une enquête préalable. Comme le personnel du CPAS est tenu au secret professionnel, le dialogue s'établit en toute confidentialité.

1. LE SERVICE SOCIAL EN GÉNÉRAL

Assistante sociale en chef : Vinciane ROYEN
Tél. : 02/679.94.33

Un service social de première ligne

Des aides sociales sont mises à la disposition des plus démunis. Le revenu d'intégration sociale est octroyé en fonction de la situation sociale et selon les conditions précisées dans la loi du 26 mai 2002.

D'autres aides ponctuelles classiques peuvent également être octroyées sur base d'une enquête sociale comme les avances sur rémunérations [pensions, allocations de chômage, etc.], les colis alimentaires, les interventions dans les frais médicaux et pharmaceutiques, les frais d'hébergements, les cotisations de mutuelle, les loyers, les garanties locatives, les frais d'énergie, etc.

Une équipe d'assistants sociaux assurent une permanence chaque matin du lundi au vendredi de 9h à 12h.

L'après-midi : sur rendez-vous [sauf le lundi].

2. LES CELLULES SPÉCIFIQUES

Assistant social en chef : Cédric GILLET
Tél. : 02/679.94.40

a. La Cellule «Logement»

Cette cellule a pour objectif d'aider les personnes en recherche de logements et de les informer dans ce domaine.

Une permanence est assurée chaque semaine et une « Table de Recherche de Logement » est organisée afin d'orienter les usagers qui rencontrent des problèmes au niveau du logement.

b. Les logements de transit

Après une enquête sociale, des logements peuvent être mis momentanément (maximum 3 mois) à disposition des familles qui perdent brusquement leur logement.

c. Les programmes culturels "article 27"

Personne de contact :
Auréli DE WAELE 02/679.94.45
Site web de l'asbl article 27 :
<http://www.article27.be/>

La culture à petit prix s'ouvre aux personnes aidées et accompagnées par le CPAS. Pour la somme de 1,25 euro par activité, elles ont accès aux séances de cinéma, aux pièces de théâtre et à d'autres manifestations culturelles. Des sorties en groupe sont également organisées : visites de musées, parcs d'attractions, etc. Des ateliers d'expression artistique réunissent un petit groupe de participants autour d'un art comme la peinture ou le cinéma, pilotés par un professionnel. Un programme détaillé des activités est à la disposition des usagers.

3. LE SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES

Assistante sociale en chef : Annemie VAN EESBEEK
Tél. : 02/435. 26.04

a. L'aide à domicile

le Service d'Aide à domicile comprend des aide-familiales et aide-ménagères.
A l'écoute des personnes seules, les aide-familiales effectuent des travaux d'entretien, des soins de toilette, des petites courses, un accompagnement de la personne en visite médicale, en promenade, pour ses démarches.

b. Le restaurant social «Les Paradisiers»

De nombreux Seniors connaissent l'adresse des « Paradisiers » au 1336 chaussée de Wavre.
Pour 6 €, un repas chaud est servi à midi. La réservation doit se faire entre 8 et 9h au 02/ 435.26.06.
En-dehors des heures de repas, cet espace se transforme en salle polyvalente pour des activités sociales et culturelles. Contacter la responsable, entre 8 et 10 h 30.

4. LA RÉSIDENCE REINE FABIOLA

Directrice : Monique WINANTS
Assistante sociale : Myriam VAN MINNENBRUGGEN
Tél. : 02/675.40.76.

La Résidence Reine Fabiola est une Maison de Repos (MR) et de Soins (MRS), située en bordure de la forêt de Soignes. Elle offre aux résidents un cadre reposant entouré de verdure. Sa cuisine de qualité et son service de soins leur assurent le confort et l'hygiène indispensables à un séjour agréable.

Des activités récréatives et culturelles sont organisées pour les résidents : atelier théâtre, rencontres intergénérationnelles, musique, excursions, jeux, animations, atelier d'ergothérapie.

D

comme

■ DÉCLARATION DE DÉCÈS D'UN PROCHE

Constat

Un décès doit être constaté officiellement. Si le décès a lieu à domicile, alertez-en votre médecin de famille ou le médecin de garde. Après avoir constaté le décès, il établira et signera une attestation de décès. Dans le cas d'un décès à l'hôpital, l'attestation sera établie et signée sur place.

Déclaration

Le décès d'une personne doit être au plus vite déclaré au service Etat civil de la commune où la personne est décédée. Généralement, l'entrepreneur de pompes funèbres se charge de la déclaration de décès et de toutes les démarches administratives.

Pour une déclaration, vous devez apporter les documents suivants :

- L'attestation de décès rédigée par le médecin
- La carte d'identité du défunt
- La carte d'identité du déclarant
- Le carnet de mariage du défunt
- Le permis de conduire du défunt
- Éventuellement les dernières volontés du défunt

Lors d'un décès suspect ou violent, vous devez apporter les documents supplémentaires suivants :

- Le procès-verbal de l'officier de police
- L'autorisation d'inhumation ou de crémation délivrée par le procureur du Roi
- L'acte de décès
- Un acte de décès prouve le décès et établit l'identité du défunt. Cet acte est nécessaire pour que l'officier de l'état civil accorde l'autorisation de transport et d'inhumation ou de crémation du défunt.

L'acte de décès est dressé dans la commune où la personne est décédée. La commune en question transmet ensuite l'acte à la commune où le défunt résidait.

Un acte de décès est dressé et inscrit dans les registres de l'état civil du lieu du décès. L'acte est également retranscrit dans les registres de l'état civil de la dernière résidence du défunt.

- Vous pouvez demander un extrait ou une copie de l'acte de décès à l'administration communale où celui-ci a été inscrit.

Démarches administratives

Pensez à informer du décès les personnes ou institutions suivantes :

- La banque
- Le notaire
- La compagnie d'assurance
- La mutuelle
- Le service des pensions
- Les impôts
- Le propriétaire
- VIVAQUA
- Le fournisseur de gaz et d'électricité
- ...

■ DONS D'ORGANES

Si vous êtes belge ou domicilié en Belgique depuis plus de 6 mois, la loi autorise le prélèvement de vos organes après votre décès sauf si :

- Vous avez explicitement exprimé votre refus de votre vivant.

Si vous ne voulez pas que des organes ou des tissus soient prélevés sur votre corps après votre décès, vous devez vous présenter au service de l'Etat Civil de votre commune afin d'y confirmer votre volonté de refus.

■ DEPLACEMENTS

Sociaal Vervoer Brussel

Rue Fontainais 13/2

1060 Bruxelles

Renseignements & inscriptions

Inlichtingen en inschrijvingen

Tél.: 02 544 12 44

E-mail : svb.reserv@yahoo.com

Patients Assistance ASBL

Renseignements & Inscriptions

Inlichtingen en inschrijvingen

Tél.: 02 733 07 32 (du lundi au vendredi)

Gsm : 0498 52 96 61

TaxiBus

Qu'est-ce que c'est?

- TaxiBus est un service de transport public collectif, à la demande et de porte à porte.
- TaxiBus est ouvert exclusivement aux personnes handicapées reconnues par le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité Sociale.
- TaxiBus est exploité à l'aide de minibus de la STIB et de taxis bruxellois. Beaucoup de ces véhicules ont été spécialement adaptés pour permettre notamment le transport des personnes en fauteuil roulant.
- TaxiBus couvre les déplacements sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale et une zone limitée autour des lignes du réseau régulier qui sortent de la région.



Quels sont les horaires du service?

Du lundi au samedi de 5h à 1h du matin:

-A 5h du matin: 1ère prise en charge à l'adresse de départ.

-A 1h du matin: dernière dépose à l'adresse de destination.

Il n'y a pas de service les dimanches et jours fériés.

Comment faire?

-S'inscrire en appelant le 02/ 515.23.65

-Remplir le dossier d'inscription

-Effectuer les réservations par téléphone au 02/515.23.65 du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 16h (l'accueil téléphonique n'est pas disponible les dimanches et les jours fériés) ou via le site internet www.stib.be au plus tard la veille ouvrable du transport.

Dans la mesure où, pour quelque raisons que ce soit, l'utilisateur ne peut effectuer un déplacement programmé, il est tenu d'en informer l'accueil téléphonique au 02/515.23.65 dans les meilleurs

délais.

Plus d'infos?

Si vous souhaitez plus d'informations ou obtenir le règlement d'utilisation TaxiBus, contactez le Customer Care:

STIB-Customer Care

Rue Royale 76 1000 Bruxelles

Tél.: 070/23.2000

www.stib.be

Réseau Santé du vieux Sainte-Anne à Auderghem

Place Communale d'Auderghem, 21/3

1160 BRUXELLES (AUDERGHEM)

Coordinatrice et renseignements : Maggy

02/672.21.85 (centrale d'aide - répondeur 24/24)

02/673.22.80 (secrétariat)

Activités du réseau santé :

Soutien à domicile de malades par des bénévoles, en collaboration avec des acteurs paramédicaux, via une aide ponctuelle quant à des actes de la vie quotidienne tels que aller à la pharmacie, contacter une aide familiale, accompagner des personnes âgées seules et en difficulté, prendre un médicament, visiter ou appeler une personne isolée, aide au ménage, senior-sitting, transport médical non urgent ou social, faire une course, petits dépannages dans le logement

ZONE D'ACTION : Auderghem

OFFRE LINGUISTIQUE : français, italien, allemand, hongrois

TYPE D'OFFRE : A domicile

COMMENT PRENDRE CONTACT : Uniquement par téléphone

Quand prendre contact :

- Horaire de la centrale d'aide est variable (répondeur 24/24)

- Condition de l'aide : l'aide n'est octroyée qu'après s'être assuré de pouvoir organiser toute l'aide et que celle-ci ne peut être prise en charge par un service professionnel existant

- Composants du réseau : un groupe d'habitants bénévoles du quartier; des médecins généralistes, ayant des patients dans le quartier; des infirmières et kinés qui appliquent les tarifs INAMI; collaboration avec HADAB (Hospitalisation à domicile Auderghem-Boitsfort)

ZONIËNZORG DIENSTENCENTRUM - WATERMAEL-BOITSFORT

In Oudergem:

Waversesteenweg 1741

1160 Oudergem

In Watermaal-Bosvoorde: Delleurlaan 39-43 (GC WaBo)

Un centre de services pour vous!

Contact :

Elise Desplanque (elise.desplanque@zonienzorg.be)

0479/81 64 12

0477/63.00.82 (coördinateur de soins Mme VAN DE MOORTELT Gerda)

0471/50.39.09 Réservation transport social : uniquement par téléphone et jusqu'à 12h, le jour avant le rendez-vous

E-mail :

info@zonienzorg.be

elise.desplanque@zonienzorg.be

gerda.vandemoortel@zonienzorg.be

Site lié: <http://www.ldcbrussel.be>

Activités de zoniënzorg:

- Repas chaud le lundi et le jeudi à 12h30
- Coordinateur de soins (garantit et coordonne les soins et aide adéquats à domicile)
- Service de courses (via le coordinateur de soins)
- Transport social pour chaque personne qui veut participer aux activités du centre de services mais qui a des problèmes pour prendre le transport en commun (priorité aux personnes pris en charge par le ZorgActiePlan)
- Pédicure médicale et esthéticienne: chaque troisième vendredi du mois
- Jeux de société : chaque mardi à partir de 14h
- Après-midi sucré : chaque troisième mercredi du mois de 14h30 à 17h



E

comme

■ EUTHANASIE

Votre commune peut enregistrer votre déclaration anticipée en matière d'euthanasie

Toute personne majeure ou mineure émancipée, qui possède un numéro d'identification au Registre national, peut faire enregistrer auprès d'une administration communale une déclaration anticipée en matière d'euthanasie répondant aux conditions fixées par la législation en vigueur. Ladite déclaration peut être faite à tout moment et être révisée ou retirée. Elle reste valable 5 ans à compter de la date de déclaration.

Le formulaire de déclaration anticipée est disponible au service population/Etat Civil :

- Le formulaire est complété par le demandeur ou s'il est dans l'incapacité physique de le rédiger et de le signer, la déclaration peut être actée par écrit par une personne majeure n'ayant aucun intérêt au décès du demandeur (1 certificat médical doit être joint à titre de preuve).
- La déclaration doit obligatoirement être établie en présence de 2 témoins majeurs dont 1 au moins n'ayant aucun intérêt matériel au décès du demandeur.

- Après contrôle, la déclaration est enregistrée via le réseau de service public au Service public fédéral (SPF) de la santé publique.

Si vous avez des questions sur les dispositions légales en Belgique sur la fin de vie, vous pouvez vous adresser à l'association pour le droit de mourir dans la dignité.

Rue du Président, 55
B-1050 Bruxelles
Tél.: +32 02 502 04 85
Fax : +32 02 502 61 50
E-mail : info@admd.be
www.admd.be

Espace Public Numérique

Accessible à tous
1981 Chaussée de Wavre - 1160 Bruxelles
Téléphoner pour connaître les conditions d'accès et de cours à l'ASBL « MJA » au 02/ 673.43.17 ou au « Pavillon » au 02/733.66.58



ERGO & PONCELET

Funérarium - Prévoyance funéraire

Le seul funérarium à Auderghem
Pompes Funèbres - Crémation

Chaussée de Wavre, 1141 - 1160 Bruxelles (Auderghem)
02/648.75.06
ergo.poncelet@gmail.com - www.ergo-poncelet.be

H comme

■ HANDICAP

PHARE – Personne Handicapée Autonomie Retrouvée (FR)

Première inscription avant l'âge de 65 ans. Information, orientation, accompagnement, remboursement d'aides techniques et frais d'adaptations du logement.

Rue des Palais 42 - 1030 Bruxelles

Tel : 02/800.82.03

info@phare.irisnet.be - www.phare.irisnet.be

Ligue Braille

ASBL d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes
Permanence tous les mercredis et vendredis de 8h à 11h.

Personne de contact: **Nathalie Legrain, Assistante sociale.**

Rue d'Angleterre 57 - 1060 Bruxelles

Tél: 02/ 533.32.21

ASBL « ANLH » – Association nationale pour le logement des personnes handicapées (FR)

Assure la promotion de l'intégration sociale des personnes handicapées physiques.

- Service logement
- Service aménagement
- Service accessibilité
- Service autonomie
- Service transport
- Banque de données

Rue de la Fleur d'Oranger 1/213, 1150 Bruxelles

Tél. : 02/772.18.95.

secretariat@anlh.be

www.anlh.be

Confort auditif au Centre Culturel d'Auderghem

Le Centre Culturel d'Auderghem est équipé d'une boucle d'induction dans l'auditorium, qui permet à toutes les personnes malentendantes de profiter à 100% des spectacles! «Elle est destinée à faciliter l'écoute pour les personnes dont l'audition est déficiente et qui portent une aide auditive ou un processeur d'implant cochléaire. Son utilisation apporte une meilleure qualité du son, le rendant ainsi beaucoup plus intelligible.

Comment ça marche?

- Les personnes équipées d'un appareil ou dotées d'un implant cochléaire entendent tout ce qui se passe sur scène, en mettant leur appareil sur la position «T». Un détail important: une fois sur cette position, la personne appareillée n'entendra plus aucun bruit alentours, uniquement ceux retransmis par les micros, ce qui peut être un peu déstabilisant au début.
- Les personnes malentendantes non équipées peuvent demander à l'accueil un casque pour bénéficier de ce soutien sonore (au prix d'un 1€).



L comme

■ LOISIRS

Centre Culturel d'Auderghem

Directeur : André BACCICHET
Boulevard du Souverain, 183
1160 Bruxelles
Tél. : 02/676.49.30 ou 02/660.03.03
Site web : www.cc-auderghem.be
e-mail : direction@cc-auderghem.be

Centre Culturel : lieu d'événements tout au long de l'année. Parmi ceux-ci, citons Paris-théâtre, Exploration du monde, conférences, après-midi douceurs, etc.

Les salles se louent pour des congrès, pour des soirées, pour des réceptions...

Le Centre d'Art de Rouge-Cloître

Rue de Rouge-Cloître 4
02/660.55.97
Site web : <http://www.rouge-cloitre.be/>
e-mail : rouge-cloitre@skynet.be
Directeur : Vincent Vanhamme
Collaborateurs: Anne Colla, Emilie Debaue, Max Guettaf et Florence Mainguet

Au cœur du site de Rouge-Cloître, le Centre d'Art offre la possibilité de conjuguer découverte artistique et promenade dans un site bruxellois des plus enchanteurs. Depuis quelques années, le Centre d'Art ne cesse de se développer en proposant des expositions innovantes.

Tous les premiers dimanches du mois, l'accès aux expositions du Centre d'Art est gratuit. Une balade guidée sur l'histoire du site de Rouge-Cloître est proposée aux visiteurs à 14h00.

Il existe également sur le site de Rouge-Cloître, pour votre plus grand plaisir, des Ateliers d'Artistes, la Maison du Conte, Cheval et Forêt et le Restaurant La Vita è bella.



ASBL Seniors Auderghem
12 rue Idiers - 1160 Bruxelles

Asbl Seniors

L'ASBL Seniors Auderghem
12 rue Idiers - 1160 Bruxelles
Bernard NOEL : 02/676.48.26
Sophie LIEVENS : 02/676.48.27
E mail : slievens@auderghem.irisnet.be

L'ASBL organise des activités qui permettent aux seniors de se rencontrer, de créer des liens, d'entretenir des rapports de contacts chaleureux, de se venir en aide et de rompre la solitude.

Les ateliers proposés sont nombreux et variés.

Programme disponible à l'ASBL ou téléchargeable sur Auderghem entre ville et Soignes - Social - Seniors Auderghem

Vie Féminine

Mouvement chrétien d'action culturelle et sociale

Activités proposées

Rencontres: Réunions mensuelles de groupe pour les femmes de tous les âges :

21 A rue des Paysagistes - 1160 Bruxelles

Discussions débats, réflexions sur de grands thèmes choisis (problèmes de société, santé, famille, environnement ...)

Responsable : Y. Liénard : 02/672.58.99

Cours

• Yoga (lundi à 10.30 h)

Responsable : M.TH. Muller : 02/672.71.70

• Gymsana (mardi à 11.00 h)

Responsable G. Robben : 02/733.45.77

Loisirs

- Promenades en forêt (tous les lundis à 13.30 h)

Responsable : M. Meyer : 02/672.83.23

- Excursions (3 à 4 par an)
- Visites de musées et d'expositions (1 jeudi par mois, de septembre à juin)
- Théâtre, concerts
- Grands voyages organisés par la «Fédé»



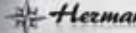
La garantie d'une fin de vie à l'abri des soucis financiers : Le Viager
(information gratuite et confidentielle par notre licenciée en droit spécialisée en viager)
Tél : 02 / 657 63 56 ou Gsm : 0494 / 57 31 48 www.leviager.eu info@leviager.eu



Cours de Yoga, Séances de bien-être

Patrick Noblet - 0474/973657
Enseignant agréé par la Fédération belge d'Herbertisme et de Yoga.
Cadre niveau 1 ADEPS
Laurent Lacqueneux - 0474/985159
Administration

www.creyda-yoga.be contact@creyda-yoga.be



Optique Hermans
Chaussée de Wavre, 1256 - 1160 Auderghem
Tél./Fax : 02.672.17.92
E-mail : optiquehermans@skynet.be

Lunettes, accessoires optiques (loupes, télescopes, microscopes, stations barométriques, etc.) montres, piles, etc.

Service à domicile pour personnes à mobilité réduite





Le livre en partage depuis 1924
Livres & Artisanat religieux, Romans, Jeunesse, Sciences-Humaines, Art, Voyages, Langues, Scolaire, Jeux, Conférences et Animations...

Du lundi au Samedi de 9h30 à 19h00
14-16 Avenue Gustave Demey – 1160 Auderghem
Tel : 026630040 – administration@uopc.be
Metro 5-Tram 94 – Bus 4 - Herrmann Debroux

www.uopc.eu - 

M comme

■ MAISON DE LA PRÉVENTION

Maison de la Prévention

Chaussée de Wavre, 1326 - 1160 Bruxelles

Chef de service : Jean Noël

Tél. : 02/648.14.40 - Fax : 02/647.90.36.

e-mail : prevention@audergthem.irisnet.be

Maison de la Prévention : une antenne au Transvaal

4, avenue L.F. Lambin, 1160 Bruxelles

Tél. : 02/ 850.80.06

« Un lieu où l'on prendra le temps de vous aider »

La Maison de la Prévention, ouverte tous les jours de la semaine (de préférence sur rendez-vous) offre gratuitement un service personnalisé d'information et d'aide aux Auderghemois.

Services proposés par la Maison de la Prévention :

Le CEMPA (Cellule éducative de la maison de prévention), constituée d'éducateurs et animateurs de quartier, dont une éducatrice (Véronique LECOINTRE : vero.cempa@hotmail.com) qui s'occupe spécifiquement d'activités intergénérationnelles et pour seniors.

Avenue L-F. Lambin, 4, 1160 Bruxelles

Coordinateur : Monsieur S. Benallal : 0494/57.79.10.

- Atelier de couture
- Carnaval d'Auderghem
- Courses pour les seniors
- Cours de Tai Chi
- « Après midi seniors » (jeux de société)
- Activités et sorties pour adultes et seniors.
- Dîner de Noël
- Lunch avec les seniors (Lunch Garden)
- Activités intergénérationnelles : Bal aux lampions, Fête d'Halloween 31 octobre, Sorties familiales des vacances, ...

EsPAS : Espace Prévention et Actions scolaires

Service accessible à toute personne concernée par une situation liée à la scolarité : jeune, parent, enseignant, directeur d'école, travailleur social...

Si vous voulez vous proposer comme bénévole afin d'aider les jeunes et les enfants, merci de prendre contact avec Frédéric Robert : 0494/577.908.

Gardiens de la Paix

Assurent le contact entre le citoyen et sa commune
Améliorent le sentiment de sécurité sur le territoire communal (quartiers, abords des écoles et des transports en commun)

Préviennent le vol de/dans les voitures

Préviennent le cambriolage

Distribuent les chèques taxis

Distribuent l'Auderghemois

Bureau des Gardiens de la Paix : 02/ 662.12.61

Médiation sociale

Aide les personnes impliquées dans un conflit de voisinage, dans un conflit de quartier, dans un conflit familial ou dans un conflit scolaire, à trouver une solution acceptable pour chacun.

Contact : Dominique Brune

02/662.08.71

0494/577.920

medsocaud@hotmail.com

Primes

Depuis 2009, dans le cadre d'un subside octroyé par la commune d'Auderghem, des primes sont proposées en vue d'encourager les ménages auderghemois à sécuriser leur habitation dans le cadre de la lutte contre le cambriolage. Règlement disponible sur le site web communal, ou par téléphone

Maison de la Prévention : 02/ 648.14.40

N comme

■ NUMÉROS IMPORTANTS

Service d'urgence / de secours :

Ambulance et Pompiers :
100 et 112

Police :
101

CARD STOP (perte ou vol de carte bancaire) :
070/344.344

Centre Antipoison :
070/24.52.45

Centre des brûlés :
071/44.80.00 - 02/268.62.00

Centre de Prévention du suicide (24h/24) :
0800/32.123

Samu Social :
0800/99.340

Croix-Rouge :
105

Santé :

Un médecin de garde à domicile?
S.O.S MEDECINS Brussels
Standard accessible 7 jours/7 et 24h/24
au 02/ 513.02.02

Vous préférez vous déplacer?

Un poste de garde est ouvert à côté des urgences à l'hôpital St Luc:

Avenue Hippocrate 10
1200 Woluwé Saint-Lambert
Tél: 02/ 762.82.21

Ouvert 7/7 jours en semaine de 8h à 23h et le weekend de 9h à 23h

Pharmacien de garde :
Chercher la pharmacie de garde la plus proche entre 9h du matin et 22h du soir
Call center: 0903/ 99.000

Renseignements généraux :

Renseignements (en Belgique) :
1307

Poste d'Auderghem :
02/ 201.23.45.

Déchetterie d'Auderghem (encombrants, déchets verts, déchets chimiques,...) :
02/675.34.31

SNCB – Info voyageurs :
02/528.28.28

STIB – Renseignements
070/23.2000

P comme

■ PENSION

Pour les salariés et les indépendants :

Quand :

La demande de pension peut être faite 13 mois avant la prise en cours souhaitée. La pension prend cours le 1er jour du mois qui suit l'anniversaire.

Comment :

La demande de pension doit être introduite par le ou la futur(e) pensionné(e) ou par une personne majeure en possession d'une procuration.
Se munir de la carte d'identité

Où :

- Auprès de l'Administration Communale
Service de l'Action Sociale
Chaussée de Wavre 1326
1160 Bruxelles
Tel : 02/676.48.25 ou le 02/676.48.28.

- Auprès de l'Office National des Pensions
Tour du Midi ou Place Bara
1060 Bruxelles
Tel : 0800 50 256 ou 1765 (gratuits)

âgées (**GRAPA**) se fait également auprès du Service de l'Action Sociale ou à la Tour du Midi.

GRAPA :

La Garantie de revenus aux personnes âgées est une prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance.

Une Grapa s'obtient après un examen des moyens d'existence du demandeur. Il doit également répondre à des conditions d'âge, de nationalité et de résidence.

L'Office national des Pensions examine les droits à une Grapa de manière automatique dans certains cas (demande pension de retraite, prépensionné qui atteint l'âge légal). Les personnes qui souhaitent obtenir une Grapa peuvent également introduire eux-mêmes une demande auprès de l'ONP.



■ POLICE

Numéro d'appel pour tout
renseignement
02 563 98 97 / 98 - Fax 02 563 98 99

Numéro d'appel pour le dispatching
24 h sur 24 7 jours sur 7
025 639 639
(pour requérir une patrouille)

Urgences : 101

Chef de Corps ZP 5342

Monsieur le Commissaire Divisionnaire
Deraemaeker Michel
02 563 95 02

Directeur Proximité Auderghem et Watermael

Madame le Commissaire Gauthey Laurence
02 563 98 00

Directeur adjoint Proximité Auderghem et Watermael

Madame le Commissaire Degreef Viviane
02 563 98 01
email DPADIR@police5342.irisnet.be

Responsable des Inspecteurs de Quartier

Madame l'inspecteur Principal DEDEREN Isabelle
02 563 98 41

Responsable du service mobilité

Monsieur l'inspecteur Principal BAETE Thierry
02 563 98 32

Techno - prévention

Monsieur l'inspecteur Luc Storms
02 563 98 28
DPAPREV@police5342.irisnet.be

Le service technoprévention vous guide gratuitement pour la sécurisation de votre immeuble. Il effectue à votre demande un diagnostic de sécurité pour éviter les cambriolages. Il dispense des conseils personnalisés, adaptés à votre logement et à votre budget.

Bureau d'aide aux victimes

Madame Frédérique Duquesne
02 563 96 12
DSOBAVA@police5342.irisnet.be

Police locale - Nouveau commissariat Watermael-Boitsfort & Auderghem



**Ouvert
24h/24
7j/7**

Rue des Tritomas, 7
1170 Watermael-
Boitsfort
(limite Auderghem)

Pour qui ?

Le bureau d'assistance aux victimes accueille toute personne ayant subi un dommage physique, moral ou psychologique (victime d'agression, de menaces verbales ou physiques, de violences familiales,...)

Comment ?

- en offrant les services de professionnels compétents
- En assurant un accueil, une écoute et une approche humaine de certains aspects de dossiers
- En amenant une vraie reconnaissance de l'état de victime
- En apportant un soutien psychologique et social, ainsi qu'un accompagnement dans diverses démarches



Police locale - ZP 5342

Uccle - Watermael-Boitsfort - Auderghem

Rue des Tritomas, 7
1170 Watermael-Boitsfort

Appel urgent 101 - 112

Dispatching / Intervention

02 / 5 639 639

Accueil proximité

02 / 563.98.98

info@police5342.irisnet.be

www.police.be/5342

■ RESIDENCES

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	M.R. (*)	LITS M.R.S. (**)
ALIZE (Résidence)	Av. Jolé 21-23	02/673.28.04	43	25
LES BRUYERES II	Av. J. Van Haelen 2a	02/672.73.77	26	25
CARINA (Résidence)	Av. H. Debroux 50	02/675.30.03	49	69
MADOU (Résidence)	Av. H. Gobert 13	02/660.26.26	12	30
RÉSIDENCE SOUVERAIN	Boulevard du Souverain 127-141	Tél: 02/ 663.74.50	37	45
PARC DES PRINCES (Résidence)	Av. J. Van Horenbeeck 192	02/672.11.85	49	/
REINE FABIOLA (Résidence du CPAS)	Rue J.B. Vannypen 12	02/675.40.76 02/675.35.49	49	25
Madame Annemie VAN EESBEEK	CPAS personne de référence pour personnes âgées	02/435.26.04	/	/

Pour toute autre information relative aux résidences et aux homes :

- (*) M.R. = maisons de repos / nombre de lits
- (**) M.R.S. = maisons de repos et de soins / nombre de lits

INFOR-HOMES BRUXELLES

Bd Anspach 59 - 1000 Bruxelles
02.219.56.88

inforhomes-asbl.be

info@inforhomes.asbl.be

inforhomes@misc.irisnet.be

Offre des consultations pour choisir une maison de repos adaptée à votre situation

SEPAM

Service d'écoute pour personnes âgées maltraitées
02/223.13.43.

E mail : sepam@inforhomes-asbl.be

VZW Home-info

Pakensestraat 76 bus 1

1000 Brussel

Tel: 02/511.91.20

Brussels Meldpuntouderen mis (be) handling

Mail: brusselomb@misc.irisnet.be

S comme

■ SENIORS AUDERGHEM ASBL

L'ASBL Seniors Audergthem
12 rue Idiers – 1160 Bruxelles
Bernard NOEL : 02/676.48.26
Sophie LIEVENS : 02/676.48.27.
E mail : slievens@audergthem.irisnet.be

L'objectif de l'ASBL est d'organiser des activités qui permettent aux seniors de se rencontrer, de créer des liens, d'entretenir des rapports de contacts chaleureux, de se venir en aide et de rompre la solitude.

Forte de 40 bénévoles, l'ASBL Seniors Audergthem assure l'organisation d'une multitude d'activités à destination des plus de 55 ans.

- Voyages d'un jour. Découvertes et curiosités en Belgique, France et Pays-Bas.
- Ateliers : théâtre, peinture, partages culturels, jeux de société, conversation anglaise, restaurant du mois, informatique,...
- Activités sportives : marches, promenades, vélo, gymnastique, Tai chi Chuan, aquagym ...
- Concours d'orthographe.
- Conférences.
- En collaboration avec le Centre Culturel d'Audergthem : trois après-midi dansants, fête intergénérationnelles, séances de cinéma, d'exploration du monde, représentations théâtrales, opérettes, goûter spectacle, réceptions, rencontres amicales,...
- Séjours à l'étranger de 8 jours.

Le programme est disponible à l'ASBL ou téléchargeable sur le site communal www.audergthem.be.

- L'ASBL édite le journal trimestriel « Info Seniors Audergthem ».

Permanence : tous les matins de 9h30 à 12h30 – 12 rue Idiers – 1160 Bruxelles (entrée près de l'ancien bureau de police)



ASBL Seniors Audergthem
12 rue Idiers – 1160 Bruxelles

Les ateliers proposés :

- Organisation d'activités diverses
- Atelier partage culturel
- Marches et promenades
- Théâtre
- Peinture
- Jeux de société
- Tai Chi Chan
- Restaurant du mois
- Informatique
- Voyages à l'étranger
- Voyages d'un jour
- Conférences
- Gymnastique
-

Mais aussi :

- Edition d'un journal
- Concours d'orthographe

Et en collaboration avec le Centre Culturel d'Audergthem :

- Après-midi dansants – rencontres amicales
- Goûter spectacle
- Fête intergénérationnelles
- Exploration du Monde
- Films

Programme disponible à l'ASBL ou téléchargeable sur Audergthem entre ville et Soignes – Evènements et vie associative-Seniors

■ SPORT POUR LES AINÉS

PETANQUE AUDERGHEM SAINT-ANNE

Contact :

VAN EYLEN Alex

e-mail: alex@petanque-passa.be

Tél: 0474/22.02.61

Lieu : Salle Dept Defosset

Rue du Vieux Moulin, 21-25

Tél. : 02/662.14.09 (après 13h30)

TENNIS DE TABLE

Logis Auderghem T.T.

Chee de Wavre 1690

1160 Bruxelles

Tel : 02/672.24.21 et 0486/14.40.65.

Eveil Auderghem T.T.

Centre Sportif d'Auderghem

Chaussée de Wavre, 1690

1160 Auderghem

Tél : 02/672.78.79

THAI CHI

CEMPA AUDERGHEM

Ave Lambin, 1

1160 Bruxelles

Contact :

Véronique Lecointre

0494/577918

Le cours a lieu le jeudi de 10 à 12h.

ASBL «Seniors d'Auderghem»

Contact : Sophie Lievens ou Bernard Noël :

02/676.48.26 : le matin uniquement

THAI CHI

Le mercredi matin de 10h à 12h Maison Communale d'Auderghem, 14 rue E Idiers salle du Penthouse (inscription obligatoire)

MARCHE A PIED

Deux vendredis par mois

Jeannine SCHEERS : 0485/161.083.

GYMNASTIQUE

Le lundi de 10h à 11h au Gymnasium

Boulevard des Invalides 214-216

1160 Bruxelles

Contact: Khadija au 0477/ 67.01.03

FUNÉRAILLES DE GRÈVE

— POMPES FUNÈBRES —

ALTENLOH & GREINDL

02 792 08 05

7 J / 7

24 H / 24



WWW.FUNERAILLES-DEGREVE.BE

A&G

INFO@FUNERAILLES-DEGREVE.BE



FUNÉRAILLES – BEGRAFENISSEN

POPELIER

Chaussée de Wavre 1712 - 1160 Auderghem
Waversesteenweg 1712 - 1160 Oudergem

☎ 02 672 43 88 • fune@skynet.be

Toutes formalités - Ville & Province - Inhumation & Crémation
Alle formaliteiten - Stad & Provincie - Begraving & Crematie

24/24
&
7/7



Audition **Consult**
APPAREILS AUDITIFS

CENTRES AUDITIFS

Avenue des Volontaires 51 - 1160 Auderghem

Avenue Franz GUILLAUME 63 - 1140 Evere

Tél : 02/7216267 - Mail : jite@skynet.be





Une nouvelle maison de repos à Bruxelles ? Je veux voir ça !

Début 2015, Les Terrasses du Bois ont ouvert leurs portes entre Bruxelles-Ville et Boitsfort. Vous pouvez y choisir le logement qui vous convient le mieux : la résidence services (avec de jolis appartements et son propre restaurant) ou la maison de repos (des chambres agréables, un restaurant, un bar). La qualité de vie et le plaisir restent des éléments essentiels à nos yeux. Forte de ses 35 années d'expérience, Armonea sait en effet mieux que personne ce qui est important pour vous. Intéressé(e) ? C'est avec plaisir que nous vous invitons à venir découvrir tout ce que Les Terrasses du Bois ont à vous offrir.

Les Terrasses du Bois
Chaussée de la Hulpe 130
1000 Bruxelles
02 302 11 00 ou 0800 93 430
terrassessdubois@armonea.be
www.armonea.be

Le bonheur à tout âge.



Faites une pause bien méritée !

L'Astoria est un charmant hôtel construit en 1930 au cœur du village pittoresque du Coq (De Haan). Son environnement boisé et son style art-déco vous garantissent confort et tranquillité.

En juillet et en août, profitez d'avantages très intéressant pour un séjour avec vos petits-enfants : **10€/jour au lieu de 25€/jour** du 01/07/2016 au 15/07/2016 et du 15/08/2016 au 31/08/2016 (enfants de moins de 12 ans).

* sur les prix des chambres avec petit déjeuner

HOTEL
Astoria
★★★★

059 24 24 11
www.hotelastoria.be
info@hotelastoria.be

- 20%*
pour les clients
de Partenamut



1450 chaussée de Wavre
1160 AUDERGHEM
www.myimmo.be

VENTES - LOCATIONS
02/344 22 32
auderghem@myimmo.be

SYNDIC-GESTION
02/675 03 14
syndic@myimmo.be
gestion@myimmo.be



Chaussée de Wavre 1297
B-1160 Auderghem

Tél. / Fax : +32 (0)2/673.21.46
Gsm : +32 (0)486/22.53.23
info@restaurantalpeperoncino.be
www.restaurantalpeperoncino.be

Spécialités Italienne et Française • Possibilité de plats à emporter

N° TVA: BE0502.715.972

VOUS SOUHAITEZ VENDRE VOTRE BIEN?
JOUEZ GAGNANT

02 385 18 18

Immo Clairière

IMMO CLAIRIERE: C'EST UNE TRANSACTION PAR JOUR

DEPUIS 1921

-5€

madam "m"
Pieds sensibles, étroits ou larges?

Semelles orthopédiques? Du 33 au 44
Confort - Élégance - Qualité

Une seule adresse pour vous chausser:
rue de Flandre, 54 - 1000 Bruxelles
Ste-Catherine / Bourse / Parking à 20m!
Tél: 02.511.06.72

LE NOBLE AGE
Soigner et prendre soin.

Evette Maison de repos et de soins
RÉSIDENCE LES TAMARIS

Un écrin d'élégance et de bienveillance

- 4 unités indépendantes
- deux jardins dédiés résidents
- Hôtellerie
- Restauration
- Un projet de vie sociale personnalisé
- Un programme culturel actif

Tél. 02/728 78 00
direction.tamaris@le nobleage.be
www.le nobleage.be



RÉSIDENCES
SERVICES
SENIORS
DOMITYS

DOMITYS
Vivre l'esprit libre



Venez Visiter

à Auderghem, Résidence DOMITYS L'Ecrin Vert

Un monde de services s'ouvre à vous

L'art de vivre DOMITYS ne ressemble à aucun autre et se cultive au quotidien : **indépendance, convivialité et sécurité...**

Les résidents bénéficient d'**appartements confortables et modernes** ; ils peuvent également profiter de nombreuses activités et d'une large palette de services à la carte.

Venez visiter notre résidence, nous nous ferons un plaisir de vous y accueillir.

N'hésitez pas à réserver votre Séjour Temporaire, afin de découvrir l'art de vivre DOMITYS lors d'un court séjour !

Par téléphone :
02 672 93 60

Sur place :
Rue Jacques Bassein, 7 - 1160 Auderghem
Ouvert 7j/7 de 8h à 20h

www.domitys.be